CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En viqueur au 22012025

1. Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « CGV ») s'appliquent à toutes les prestations réalisées par l'entreprise individuelle de Madame Jessica Savin, située La Norville et immatriculée sous le numéro 933051633 (ci-après, le « Prestataire ») à des clients professionnels (ci-après, le « Client Professionnel ») et des clients particuliers (ci-après, le « Client Personnel ») (ci-après, ensemble, le « Client »).

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve en retournant l'Offre (telle que définie ci-après), dûment signée, au Prestatoire

Toute dérogation aux CGV devra figurer obligatoirement dans l'Offre, ou faire l'objet d'un écrit signé par des représentants habilités du Prestataire et du Client.

L'acceptation par le Client des CGV emporte renonciation de ce dernier à se prévaloir des stipulations de ses conditions générales d'achat ou de toute autre stipulation contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les CGV.

2. Objet

Les CGV ont pour but de définir les modalités de vente des prestations réalisées par le Prestataire qui exerce une activité de conceptrice en architecture d'intérieur impliquant le suivi et la réception de travaux réalisée par un tiers (ci-après, les « **Prestations** »).

Les CGV n'ont pas pour but de décrire les Prestations. Les Prestations sont celles décrites dans l'Offre.

3. Déclarations

Le Client reconnait qu'il a été informé par le Prestataire des démarches administratives à effectuer et des autorisations à obtenir par ses soins avant le démarrage des Prestations.

Le Client fait son affaire personnelle de l'obtention de la ou des autorisations administratives nécessaires. En aucun cas le Prestataire ne pourra assumer une quelconque responsabilité du fait de l'inadéquation des Prestations aux autorisations.

4. Commande

4.1 Modalités de passation de la Commande

Toute demande de Prestation faite par le Client fait l'objet d'une offre écrite émise par le Prestataire, qui peut également prendre la forme d'un devis ou d'un bon de commande, sur support papier ou électronique (ci-après, l'« **Offre** »), à laquelle sont jointes les CGV.

Sauf mention particulière, les conditions et prix proposés sur l'Offre sont valables pour une durée de trente (30) jours suivant l'envoi de l'Offre.

Toute commande faite par le Client peut donner lieu au versement, par le Client, d'un acompte tel que décrit dans l'Offre.

L'acceptation de l'Offre par le Client, retournée dûment signée par ce dernier sur support papier ou électronique et le paiement de l'acompte, le cas échéant, valent passation de commande qui matérialise la rencontre des volontés entre le Client et le Prestataire concernant l'Offre et les CGV (ci-après, la « **Commande** »).

Le bénéfice de la Commande est personnel au Client et la Commande ne peut être cédée à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Prestataire.

Toute condition particulière à une Commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux Commandes suivantes; chaque Offre du Prestataire acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Toute Prestation additionnelle demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'une nouvelle Offre et sera traitée comme une nouvelle Commande.

4.2 Modification ou annulation de la Commande

4.2.1 Stipulations applicables aux Clients Professionnels

Les Commandes transmises au Prestataire sont irrévocables pour le Client Professionnel. L'acompte versé par le Client Professionnel ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le Client Professionnel étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation.

Dans le cas où le Client Professionnel n'agit pas dans le champ de son activité principale et compte moins de six salariés, il peut se prévaloir du bénéfice du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation et sera soumis à l'article 4.2.2 des CGV.

4.2.2 Stipulations applicables aux Clients Particuliers

Toute Commande peut faire l'objet d'une rétractation à la condition que le Client Particulier n'ait pas donné son accord pour que la Prestation soit réalisée avant la fin du délai de rétractation et ait ainsi renoncé expressément à son droit de rétractation. En cas de rétractation de la part du Client Particulier, le Prestataire remboursera tous les paiements reçus de la part du Client Particulier, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le Prestataire est informé de la décision du Client Particulier de se rétracter.

Si le Client Particulier a demandé à commencer la Prestation pendant le délai de rétractation, le Client Particulier devra payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'au moment où le Prestataire est informé de la rétractation du Client Particulier. Le Client Particulier qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser au Prestataire, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, le formulaire de rétractation annexé aux CGV dûment complété.

4.2.3 Stipulations applicables à tous les Clients

Toute demande de modification de la Commande devra être présentée par écrit par le Client au Prestataire, et ne produira effet qu'à condition d'être expressément acceptée par ce dernier.

Toute modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire.

Si une ou plusieurs modifications sont acceptée(s), le Prestataire sera délié des délais convenus antérieurement pour l'exécution de la Commande.

5. Prix et modalités de paiement

5.1 Prix

Les prix des Prestations sont ceux indiqués dans l'Offre. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Commandes aux prix indiqués dans l'Offre.

5.2 Modalités de paiement

5.2.1 Stipulations applicables à tous les Clients

Les factures sont adressées au Client par courrier à l'adresse communiquée par ce dernier ou par email. Les conditions de paiement sont précisées dans l'Offre.

5.2.2 Stipulations applicables aux Clients Professionnels

En cas de retard de paiement, une pénalité contractuelle égale à trois fois le taux légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros est appliquée. Cette pénalité court à compter de la date d'échéance de la facture et est exiaible sur simple demande du Prestataire.

6. Réalisation des Prestations

6.1 Obligations communes

Sous réserve de ce qui est indiqué dans l'Offre acceptée par le Client, le Prestataire demeure libre de déterminer seul les moyens (personnel, organisation, méthodes, procédés, techniques, produits) nécessaires à la réalisation des Prestations, en fonction des besoins du Client.

Le Prestataire reconnaît être tenu à une obligation générale de moyens et de conseil dans les domaines couverts par la Commande, notamment d'information, de recommandation et de mise en garde en particulier vis-à-vis de la règlementation applicable. Le Prestataire fait bénéficier le Client de l'ensemble de son savoir-faire et de ses méthodes dans la matière concernée par la Commande. Il s'engage à réaliser les Prestations conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Le Prestataire déclare que les Prestations seront conformes aux normes et législations en vigueur au jour de l'Offre. Dans le cas où le Client demande expressément au Prestataire d'y déroger, le Client reconnaît que la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée à ce titre et qu'aucune garantie ne pourra s'appliquer aux Prestations. Par ailleurs, le Prestataire se réserve le droit de refuser d'exécuter les Prestations et le Client reconnaît qu'il n'aura droit à aucun remboursement

Les délais de livraison éventuellement et le budget estimatif global du projet indiqués au Client le sont à titre indicatif, en fonction du projet pour lequel les Prestations sont réalisées. Le Client reconnait que certaines étapes nécessaires à la réalisation des Prestations dépendent de la disponibilité et de la coopération du Client en particulier pour la validation des Livrables et le choix des tiers qui réalisent les travaux. Il reconnaît également que l'enveloppe budgétaire va dépendre des choix personnels qu'il fera, en particulier concernant les produits à acheter, les matériaux à utiliser ou les prestataires avec lesquels contracter.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être retenue en cas de retard légitime dans l'exécution de la Commande notamment, lorsque le retard est imputable au Client ou indépendant de la volonté des parties.

En cas d'empêchement temporaire du Prestataire, le Client sera informé dans les meilleurs délais de la cause et de la durée prévisible dudit empêchement.

6.2 Validation des Livrables

Au fur et à mesure de la réalisation des Prestations, le Prestataire va créer des livrables en vue de définir les besoins du Client et les contours du projet à réaliser (tels que cahier des charges, plans, propositions d'agencement, croquis, visuels, etc.) qu'il fait valider au fur et à mesure par le Client (ci-après, les « **Livrables** »).

Les Parties conviennent de se réunir par tous moyens utiles de manière régulière afin d'assurer un suivi de la réalisation des Prestations.

A la livraison de chaque Livrable, les Parties s'assureront qu'elles sont conformes aux besoins du Client. Il est alors réalisé un procès-verbal de constat contradictoire, signé par les Parties, dans lequel le Client doit émettre, le cas échéant, des réserves quant à la conformité du Livrable à ses besoins, en les justifiant conformément au modèle annexé aux présentes. A défaut, il est réputé avoir reçu le Livrable sans réserve et il servira de base pour vérifier la conformité des Prestations avec les besoins du Client sans que ce dernier puisse le contester.

Si le Client ne se rend pas disponible pour réaliser et/ou signer le procès-verbal dans un délai maximum de cinq (5) jours à compter de la livraison du Livrable, il est réputé avoir reçu le Livrable sans réserve et il servira de base pour vérifier la conformité des Prestations avec les besoins du Client sans que ce dernier puisse le contester.

Dans le cas où le Client émet des réserves justifiées, le Prestataire s'oblige à faire ses meilleurs efforts pour y remédier dans l'objectif de rendre le Livrable conforme aux besoins du Client. La même procédure que celle décrite ci-avant doit alors être suivie jusqu'à la signature d'un procès-verbal de levée des réserves par le Client, dans la limite de deux (2) allers-retours. Au-delà, le Client est réputé avoir reçu le Livrable sans réserve et il servira de base pour vérifier la conformité des Prestations avec les besoins du Client sans que ce dernier puisse le contester.

6.3 Suivi et réception des travaux

Le Client reconnaît que si les Prestations portent notamment sur la conception des travaux à réaliser dans le cadre du projet défini avec le Prestataire, ce dernier n'est pas responsable de la réalisation effective des travaux ni des dommages pouvant en découler.

Il est précisé qu'il appartient au Client de choisir et contractualiser avec les tiers qui réalisent les travaux et de régler le paiement desdits travaux. Le Client s'interdit par ailleurs de donner des directives aux tiers en charge des travaux. A défaut, la responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée à ce titre.

La responsabilité du Prestataire est limitée aux missions suivantes :

- Conseiller le Client sur le choix des tiers ;
- Transmettre l'ensemble des informations nécessaires à la réalisation des travaux ;
- S'assurer de la conformité des informations fournies avec les besoins du Client, définis par les Livrables;
- Donner des instructions pendant toute la durée des travaux, y compris concernant les travaux rectificatifs en cas de réserves, pour s'assurer du respect de la conformité des travaux avec les Livrables jusqu'à la levée des réserves éventuelles;
- Recevoir les travaux en rédigeant le procès-verbal de réception des travaux, dont le modèle est annexé aux présentes, en y mentionnant les réserves qu'il constate le cas échéant.

La mission du Prestataire prend fin à la signature du procès-verbal de réception des travaux sans réserve.

7. Garanties légales

Les Clients bénéficient de la garantie décennale dans les conditions fixées aux articles 1792 et suivants du Code civil.

A ce titre, le Prestataire déclare avoir souscrit à l'assurance décennale obligatoire couvrant les dommages directs pouvant résulter des Prestations.

8. Responsabilité

En cas de faute imputable au Prestataire lors de l'exécution de la Commande, le Client qui rapporterait la preuve d'un préjudice direct et personnel, serait en droit d'obtenir du Prestataire la réparation du préjudice concerné. La réparation de tous préjudices indirects est expressément exclue.

En tout état de cause, s'agissant des Clients Professionnels, la responsabilité du Prestataire ne peut excéder les sommes encaissées par lui au titre de l'Offre.

La responsabilité du Prestataire est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, et résultant des cas suivants :

- Négligence ou faute commise par le Client ou par un tiers ;
- Toute utilisation des Prestations dans des conditions manifestement non conformes.

Le Client reconnaît que les préjudices résultant de la communication de données et/ou informations incomplètes, inexactes ou non conformes par le Client ne seront pas imputables au Prestataire. La responsabilité du Prestataire ne pourra en aucun cas être engagée sur le fondement d'informations qui se révèleraient erronées ou illicites.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans la livraison ou l'exécution des Commandes du fait de circonstances qui lui sont extérieures ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les CGV.

9. Confidentialité et communication

Les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées par une partie à l'autre partie dans le cadre de l'exécution de la Commande sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.

Par exception à ce qui précède, le Client autorise le Prestataire à utiliser ses éléments d'identification, strictement dans le cadre de la promotion de son activité sur Internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

10. Propriété intellectuelle

Le Prestataire concède au Client, qui l'accepte, un droit personnel, non exclusif et incessible et d'utilisation personnelle des Livrables, au titre des besoins et périmètre tels qu'exprimés dans l'Offre.

Les Livrables restent la propriété du Prestataire.

Le Client s'interdit d'utiliser les Livrables en-dehors du périmètre de l'Offre et notamment de commercialiser les Livrables.

11. Traitement de données personnelles

Conformément à l'article 24 du RGPD (Règlement sur la protection des données personnelles) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Prestataire s'engage à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles et les droits des personnes dont les données ont été recueillies (le droit d'information, le droit d'accès, le droit de rectification et le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité...).

Le Prestataire pourra disposer des données personnelles à des fins de prospection commerciale par voie postale, par téléphone ou par voie électronique, sous réserve du consentement des personnes concernées, et conservées à ce titre pour une durée de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact avec des personnes concernées par l'utilisation le traitement de leurs données à caractères personnelles. De même, elles pourront être utilisées à des fins d'optimisation, de personnalisation, et de ciblage des offres commerciales pour améliorer la relation commerciale, et conservées à ce titre pour une durée d'un an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Toute personne concernée pourra donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Le Prestataire ou son sous-traitant en charge de l'archivage devra présenter des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des données qui lui seront confiées. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Elle peut faire une demande de portabilité pour les données qu'elle a fournies et qui sont nécessaires aux présentes ou au traitement desquelles elle a consenti. Elle peut à tout moment retirer son consentement lorsque celuici a été préalablement donné. Elle peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : jscreatricedinterieurs@gmail.com.

12. Évolution des CGV

Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier les CGV à tout moment. Dans ce cas, il en notifiera le Client.

La version des CGV applicables au Client est la version en vigueur au jour de la Commande.

13. Force majeure

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et sans formalité et leur responsabilité dégagée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant au contrôle d'une partie et qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion à la date de la Commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément à l'article 1218 du code civil.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : la guerre, l'émeute, une révolution, la grève, une épidémie mondiale, l'incendie ou l'explosion, les catastrophes naturelles et les conditions météorologiques exceptionnelles. Cette suspension ne s'applique cependant pas aux obligations de paiement.

La partie touchée par ces circonstances le notifiera, immédiatement, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, à l'autre partie et elle mettra tous les moyens en œuvre pour reprendre, dès que possible, l'exécution de ses obligations. Après soixante (60) jours d'interruption d'exécution, chaque partie peut résilier de plein droit l'Offre, sans indemnité, par notification écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, avec effet à la date d'envoi de cette notification.

14. Sous-traitance

Le Client autorise le Prestataire à sous-traiter tout ou partie des Prestations.

15. Nullité partielle - Non renonciation

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV. Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une telle stipulation.

16. Droit applicable et attribution de juridiction

16.1 Stipulations applicables à tous les Clients

Les CGV sont soumises au droit français.

16.2 Stipulations applicables aux Clients Professionnels

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des CGV sera porté devant le tribunal de commerce de EVRY.

16.3 Stipulations applicables aux Clients Particuliers

En cas de litige les tribunaux français seront seuls compétents. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, le Prestataire adhère au service du médiateur de CM2C.

En cas de litige, le Client Particulier peut déposer sa réclamation sur son site : https://www.cm2c.net/ ou par voie postale en écrivant à **CM2C**, 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris.

Il est enfin rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice. En cas d'échec de cette procédure de médiation ou si le Client souhaite saisir une juridiction, les règles du code de procédure civile s'appliqueront. Le Client peut également entrer en contact avec la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/consumers/odr/.